



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME COLOMBE LAURINE
3 RLE DU COUVENT
17530 ARVERT

17043

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 04 09 730 543 012

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 22 491

Référence de l'avis : 18 17 0160225 55

Numéro FIP : 170 62 26 7058877789 4 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 06/07/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **17/09/2018 (41)**

147,00 €

Détail du montant à payer

Montant de votre impôt sur le revenu

147,00 €

Si vous avez versé des acomptes mensuels ou provisionnels et qu'ils n'apparaissent pas dans le cadre « Votre situation », veuillez contacter votre centre des finances publiques.

Ne payez pas le solde par TIP.

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

		Déclar. 1			Total
Total des salaires et assimilés ²		24987			
Déduction 10% ou frais réels.....		- 2499			
Salaires, pensions, rentes nets.....		22488			22488
Revenus perçus par le foyer fiscal					
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....				3	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷					3
Revenu brut global.....					22491
CSG déductible.....					- 0
Revenu imposable.....					22491
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					1776
Impôt sur le revenu net avant corrections.....					1776
Impôt total avant crédits d'impôt.....				1776	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		1		1	- 1
Dépenses pour la transition énergétique de l'habitation principale.....		5428		5428	- 1628
Montant du crédit d'impôt calculé.....					
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					147
Suite en page suivante >>>					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

>>> Suite de votre avis				
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....				147
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence²⁵.....				22491
Informations indiquées pour mémoire				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				3
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	7,10%			

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011 * - Courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS ROYAN - S.A.I.D. 3 LA TREMBLADE
1 RUE DES CORMORANS - 17205 ROYAN CEDEX
Tél : 05 46 39 51 00

--	--	--	--	--

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^{ème} année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : MME COLOMBE LAURINE

Adresse d'imposition au 01/01/2018
6 RUE DES BRELOTS
17750 ETAULES

Déclarant 1 - Nom de naissance : COLOMBE